Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

EHPAD public - Dépôt de garantie.

Par arpete71

Bonjour,
Lors d'une entrée en EHPAD (public) certains établissements demandent un dépôt de garantie.
A ma connaissance ce dépôt est au maximum égal à un mois du tarif hébergement ce qui exclu d'y inclure le tarif dépendance GIR 5/6 (article R314-149 du Code de l'action sociale et de la famille).
Un établissement qui inclut le tarif dépendance (ticket modérateur)au tarif hébergement est-il dans la légalité ?
D'avance merci pour vos retours.
Cordialement.